

## PETR DU PAYS DE LANGRES

### Compte-rendu Comité Syndical - Lundi 27 février 2017 Salle 3 Salle Jean Favre- Langres

Date de convocation :

21 février 2017

|                    |        |
|--------------------|--------|
| Nombre en exercice | 24 + 2 |
| Présents (P)       | 23 + 2 |
| Votants (V)        | 23     |

| Structure        | TITULAIRE               | P | V | Exc | P <sub>ou</sub><br>oir | E <sub>xc</sub><br>/<br>S <sub>up</sub><br>ptée | SUPPLEANT                | P | V | Exc |
|------------------|-------------------------|---|---|-----|------------------------|---|--------------------------|---|---|-----|
| CCAVM            | P. ANDRIOT Depuis 18h30 | 1 | 1 |     |                        |   | C. COLLIAT Jusqu'à 18h30 | 1 | 1 |     |
|                  | P. DZIEGIEL             | 1 | 1 |     |                        |   | A-C. DURY                |   |   |     |
|                  | C. GUENÉ                | 1 | 1 |     |                        |   | J. CLOOTENS              |   |   |     |
|                  | J-M. RABIET             | 1 | 1 |     |                        |   | B. CHAUDOUET             | 1 |   |     |
| CCGL             | S.DELONG                | 1 | 1 |     |                        |   | J.SIRLONGE               |   |   |     |
|                  | R.DIDIER                | 1 | 1 |     |                        |   | J-P.DUPUY                |   |   |     |
|                  | N.FUERTES               | 1 | 1 |     |                        |   | T.GUILLAUMOT             | 1 |   |     |
|                  | P.GARIOT                | 1 | 1 |     |                        |   | D.HUOT                   |   |   | 1   |
|                  | F.GROSJEAN              | 1 | 1 |     |                        |   | P.HERAUX                 |   |   |     |
|                  | A.LAMBERT               | 1 | 1 |     |                        |   | M.DARTIER                |   |   |     |
|                  | J-P.LUCIOT              | 1 | 1 |     |                        |   | D.BLANCHARD              | 1 |   |     |
|                  | J.PREVOT                |   |   | 1   |                        | 1   | S.COEURDASSIER           | 1 | 1 |     |
|                  | J-P.RAMAGET             |   |   | 1   |                        |   | R.OTTIGER                |   |   |     |
|                  | M-J.RUEL                | 1 | 1 |     |                        |   | B.JOFFRAIN               |   |   |     |
|                  | D.THIEBAUD              | 1 | 1 |     |                        |   | J.MAUGRAS                |   |   | 1   |
| CCPC,<br>VA, RBB | F. BUGAUD               | 1 | 1 |     |                        |   | D.CHEVILLOT              | 1 |   |     |
|                  | E.DARBOT                | 1 | 1 |     |                        |   | C.BOURGEOIS              |   |   |     |
|                  | J-P.GARNIER             | 1 | 1 |     |                        |   | D.CAMELIN                |   |   | 1   |
|                  | F.GIROD                 | 1 | 1 |     |                        |   | P.DOMEC                  |   |   |     |
|                  | W.JOFFRAIN              | 1 | 1 |     |                        |   | F.GONCALVES              |   |   |     |
|                  | M.MARCHISET             | 1 | 1 |     |                        |   | S.PETIT                  |   |   |     |
|                  | D.RICHARD-BRICE         | 1 | 1 |     |                        |   | C.DARET                  |   |   |     |
|                  | J-M.THIEBAUT            | 1 | 1 |     |                        |   | J.HORIOT                 |   |   |     |
|                  | L.WEBER                 | 1 | 1 |     |                        |   | P.THOMAS                 |   |   |     |
| CDT              | Y.DOUCEY                | 1 |   |     |                        |   | JP.HURSON                | 1 |   |     |
|                  | F.MERCEY                |   |   |     |                        |   |                          |   |   |     |

#### Autres personnes présentes

Trésorerie D. RIBAULT

Agents M-C. BINI ; E. BOURGUEIL ; K.HURSON ; S.ODIN  
PETR

## PETR DU PAYS DE LANGRES

L'an DEUX MILLE DIX-SEPT, le 27 février à 18 heures, le Comité Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Langres s'est réuni en session ordinaire à la salle 3 de la Salle Jean Favre à Langres sous la Présidence de Monsieur Charles GUENÉ, Président.

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut procéder à l'examen de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est le suivant :

|           |  |          |
|-----------|--|----------|
| <b>1</b>  | <b>VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 12 DÉCEMBRE 2016 .....</b> | <b>3</b> |
| <b>2</b>  | <b>POINT STATUTAIRE – REPRÉSENTATIVITÉ - COMPÉTENCES .....</b>                 | <b>3</b> |
| <b>3</b>  | <b>ORGANISATION DEPART EN RETRAITE AGENT TECHNIQUE .....</b>                   | <b>3</b> |
| <b>4</b>  | <b>COORDINATION MSAP - COMPÉTENCE SERVICES .....</b>                           | <b>4</b> |
| <b>5</b>  | <b>EVOLUTION DES MISSIONS «CULTURE – COMMUNICATION » .....</b>                 | <b>5</b> |
| <b>6</b>  | <b>PROJET WORKSHOP – PARC NATIONAL (VOIR DOCUMENT JOINT).....</b>              | <b>5</b> |
| <b>7</b>  | <b>CHANGEMENT DE NOM DU BUDGET ANNEXE GTEC.....</b>                            | <b>7</b> |
| <b>8</b>  | <b>DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – VOIR ANNEXE.....</b>                     | <b>7</b> |
| <b>9</b>  | <b>CONTRAT DE RURALITÉ .....</b>   | <b>8</b> |
| <b>10</b> | <b>INFORMATIONS DU PRÉSIDENT.....</b>  | <b>8</b> |
| 10.1      | DIVERS .....   | 8        |
| 10.2      | BISTROT DE PAYS .....  | 8        |
| 10.3      | RESTITUTION ÉTUDE MARQUE MADE IN PAYS DE LANGRES .....                         | 9        |
| 10.4      | SIGNATURE DU CONTRAT LEADER .....  | 9        |
| 10.5      | PROCHAIN CONSEIL SYNDICAL .....  | 9        |
| 10.5.1    | <i>Le lundi 13 mars 2017 à Peigney .....</i>                                   | <i>9</i> |
| 10.5.2    | <i>Le lundi 20 mars à Peigney .....</i>  | <i>9</i> |

## PETR DU PAYS DE LANGRES

---

Mr Dominique THIEBAUD est désigné comme secrétaire de séance.

### 1 VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 12 DÉCEMBRE 2016

#### Décision : unanimité

Il est demandé à l'Assemblée de se prononcer sur la validation du compte rendu du Comité Syndical du 12 décembre 2016

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical valide le compte-rendu du Comité Syndical du 12 décembre 2016.

### 2 POINT STATUTAIRE – REPRÉSENTATIVITÉ - COMPÉTENCES

Le Président invite les EPCI à reprendre une délibération pour la modification des statuts, une délibération a été proposée aux EPCI avec le texte de changement des statuts :

- nouvelles intercommunalités
- nouvelle représentativité
- une délibération distincte confirmant les désignations effectuées

Le Bureau a proposé l'étude d'une redéfinition de la compétence tourisme. En effet, après avoir constaté la séparation « promotion touristique » de la compétence tourisme, elle-même, ainsi que la nécessité d'intégrer à leurs justes places le Plan d'Interprétation du Patrimoine et le Schéma développement touristique du Pays de Langres, une nouvelle version de la compétence doit être réécrite.

Monsieur GARIOT a en charge de proposer une charte prospective assise sur le projet touristique du Pays de langres, l'intégration des événements majeurs touristiques et événementiels (Tinta mars, Chien à plumes...) ainsi que le concept d'un EPIC élargi à l'ensemble du PETR. Ces travaux pourraient aboutir vers la mi-2017 de façon à permettre l'élargissement de l'EPIC en 2018, ou 2019 et ainsi être le socle de la compétence tourisme redéfinie, laquelle devra alors faire l'objet d'une modification statutaire au sein de chaque EPCI.

Le Bureau a proposé qu'après la composition du nouveau bureau issu des désignations effectuées par les EPCI, des Vice-présidents soient désignés pour les compétences majeures : Economie, Tourisme, Scot, etc...et que compte tenu de la réorganisation des services avec relocalisation et donc du besoin de réunion à une périodicité rapprochée, il sera discuté d'attribuer une indemnité aux VP, disposant de délégation.

- Le comité décide de fixer la réflexion sur la gouvernance et les élections qui en découlent, au prochain comité. Ce délai supplémentaire laissera le temps aux nouveaux EPCI de délibérer sur leur adhésion ou non à l'ensemble des compétences.
- Les orientations fixées par le Bureau sont validées dans leur principe.

### 3 ORGANISATION DEPART EN RETRAITE AGENT TECHNIQUE

Dans le cadre de sa compétence de « développement et gestion coordonnées des zones touristiques », le PETR emploie 2 agents techniques afin d'assurer plus particulièrement, l'entretien des tours de lacs ainsi que certains sentiers de randonnées.

Un des agents, Monsieur Claude BRIDOUX, fera valoir ses droits à la retraite à compter du 01 avril 2017. Aussi pour son remplacement, le Bureau propose, pour l'année 2017 :

## PETR DU PAYS DE LANGRES

- 1<sup>ère</sup> solution :
  - o recrutement d'un saisonnier sur la période d'avril à septembre 2017 avec un renfort, si nécessaire, par le biais de prestations extérieures.
- 2<sup>ème</sup> solution :
  - o mise à disposition de personnel par le biais d'une entreprise d'insertion ou/et socialement responsable. Ludovic OTTIGER, le 2<sup>ème</sup> agent en charge de l'entretien des tours de lacs, des sentiers (ceux de la compétence PETR), assurerait l'encadrement de l'agent mis à disposition. Et en son absence, l'agent mis à disposition, serait encadré par la structure d'insertion

Un bilan sera effectué en fin d'année pour savoir si cette organisation est possible dans la durée ou s'il convient de réfléchir à d'autres organisations.

Le comité syndical décide de retenir la 2<sup>ème</sup> solution.

### 4 COORDINATION MSAP - COMPÉTENCE SERVICES

#### Décision : unanimité

Le pays de Langres compte 5 maisons labellisées Maisons de Services Au Public (MSAP) + le CCAS de Bourbonne-les-Bains qui assure également ce rôle.

A ce jour, le PETR assure la coordination du réseau par l'organisation de réunions entre animatrices (2 à 3 par an) et l'interface avec les services de l'Etat pour les dossiers annuels de demande de subvention de fonctionnement.

Pour dynamiser le réseau des MSAP, améliorer le service rendu aux habitants et **déployer une offre de services plus innovante et adaptée aux besoins**, il est nécessaire de disposer d'une ingénierie dédiée à l'animation, au montage de projets communs ou spécifiques aux MSAP, à la communication en direction des habitants pour faire connaître les services proposés mais aussi en direction des partenaires pour mieux faire connaître le réseau...

Pour assurer l'animation du réseau des MSAP à l'échelle du Pays de Langres, le Bureau propose que 20 % du temps de l'une des animatrices soit consacré (à disposition du PETR) à l'animation du réseau des MSAP du PETR : une des animatrices de la MSAP de Prauthoy serait susceptible d'assurer cette mission.

Ce projet, visant à soutenir les actions de mise en réseau et de mutualisation dans le champ des services, fera l'objet d'un dossier de demande de subvention au titre des fonds LEADER.

Plan de financement proposé pour l'année 2017 :

| Postes de dépenses                         | En euros | recettes     | En euros |
|--|----------|--------------|----------|
| Frais salariaux                            | 4 333,50 | LEADER (64%) | 4 437,44 |
| Frais de déplacements                      | 600,00   | PETR (36%)   | 2 496,06 |
| Frais de prestations<br>(communication...) | 2 000,00 |              |          |
| TOTAL                                      | 6 933,50 | TOTAL        | 6 933,50 |

Considérant l'intérêt d'animer, de faire connaître le réseau MSAP, et après en avoir délibéré le Comité Syndical valide la proposition de mise à disposition d'un agent issu de la MSAP de Prauthoy. Et, le Conseil syndical autorise le Président :

- à solliciter les financements,
- à engager le projet,
- à accomplir et signer tous les actes se rapportant à cette opération

## PETR DU PAYS DE LANGRES

### 5 EVOLUTION DES MISSIONS «CULTURE – COMMUNICATION »

Suite au départ de Laure PARMENTIER, le Bureau propose que les missions suivantes soient prises en charge comme suit :

| Opération                         | Proposition  |
|-----------------------------------|--|
| Logo                              | Arrêt de la procédure en cours   |
| Journal                           | Ce document est-il indispensable à partir du moment où les comptes rendus des différentes instances du PETR sont envoyés aux personnes concernées ?  |
| Point Info Services               | Arrêt proposé  |
| Point Info Logement               | Arrêt proposé  |
| Répertoires pratiques culturelles | Arrêt proposé  |
| Ecoutez voir                      | Arrêt proposé – un rapprochement avec le journal Yaquoilà est suggéré  |
| Site internet                     | Arrêt proposé – A examiner   |
| Fête des associations             | Externalisation de la prestation à la Fédération des Foyers Ruraux 52 avec un CDD qui coordonnerait l'association et la logistique pris pour partie en charge par le service « évènementiel » de la Ville de Langres et qui pourrait être intégré à l'équipe |

Plusieurs voix s'élèvent contre cette orientation qui fait débat. Le Président indique qu'elle sera rediscutée notamment sur les formes de communication à conserver dans un cadre budgétaire contraint mais qui doit préserver l'image et la visibilité du PETR. Le Conseil syndical accepte cette orientation.

### 6 PROJET WORKSHOP – PARC NATIONAL (VOIR DOCUMENT JOINT)

#### Décision : reportée

Le GIP est chargé de préfigurer la création du 11<sup>e</sup> Parc national français, dédié à la forêt feuillue de plaine. En mobilisant de nombreux acteurs locaux, il élabore actuellement la charte du Parc national. Ce projet de territoire affichera les ambitions partagées entre l'État et les collectivités locales dans le territoire du Parc national en matière de préservation de ses richesses naturelles et culturelles et de développement durable du territoire. Ce projet couvrira une période de 15 ans (2019-2033). Le futur Parc national a vocation d'être un espace de recherche et d'innovation au service du territoire.

L'École nationale d'architecture (ENSAN), l'Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement (AgroParisTech), l'école nationale supérieure d'agronomie et des industries alimentaires (ENSAIA) sont trois établissements d'enseignement supérieur de la Région Grand Est. Ils forment des spécialistes qui seront des acteurs de l'aménagement de nos territoires de demain. Ils interviennent dans les domaines de compétences suivants :

- L'ENSAN est reconnue pour son expertise dans l'urbanisme rural durable. Depuis 10 ans, elle conduit des ateliers d'urbanisme dans les parcs naturels régionaux.
- AGROPARISTECH forme des ingénieurs forestiers. Son approche pluridisciplinaire couvre l'écologie des paysages jusqu'à l'aménagement des territoires.
- L'ENSAIA forme des ingénieurs agronomes dans un contexte d'évolution des enjeux agroalimentaires aux échelles locale, nationale et mondiale.

## PETR DU PAYS DE LANGRES

Sous l'impulsion de Marc VERDIER, professeur à l'ENSAN, il est proposé que ces trois formations croisent leurs compétences pour porter un regard pluridisciplinaire sur la problématique soumise à leurs étudiants.

Le PETR du Pays de Langres élabore et met également en œuvre un projet à l'échelle de son périmètre. Il définit les conditions d'un développement économique, écologique, culturel et social. Pour son projet de territoire 2014-2024, il s'attache notamment à identifier les leviers permettant de retrouver une dynamique démographique positive, d'apporter des solutions innovantes pour un cadre de vie de qualité, attractif et exemplaire en matière de transition écologique et énergétique. Il soutient les activités et les entrepreneurs en s'appuyant sur les atouts économiques et les ressources du territoire.

Le croisement des dynamiques des différents acteurs du projet et du territoire constitue une opportunité pour la mise en œuvre d'un atelier prospectif permettant d'interroger et de projeter le rapport de l'Homme à ses manières d'habiter et de travailler, d'aménager son territoire, de gérer et exploiter ses ressources, etc.

Ce projet d'atelier est de nature à enrichir la stratégie de territoire du PETR. De manière très opérationnelle, il pourrait compléter la réflexion engagée autour d'un Schéma de cohérence territoriale (SCoT), ainsi que la déclinaison locale des orientations du Pacte pour la ruralité porté par la Région Grand Est.

La singularité de ce projet d'atelier est de croiser les regards de trois disciplines différentes, et de confronter ces professionnels en devenir aux enjeux de développement d'un territoire rural.

Ce workshop est aussi une étape supplémentaire dans le rapprochement entre le futur Parc national et les autres espaces naturels de la région Grand Est, signataires d'une convention régionale pour un développement rural durable.

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

| Dépenses                  |                    |
|---------------------------|--------------------|
| Hébergement               | 9 800,00 €         |
|                           |                    |
| Organisation, secrétariat | 1 000,00 €         |
| Intervenants extérieurs   | 500,00 €           |
| Publication, valorisation | 6 250,00 €         |
| <b>TOTAL DES DÉPENSES</b> | <b>17 550,00 €</b> |
|                           |                    |
| Recettes                  |                    |
| GIP                       | 3 000,00 €         |
| PETR de Langres           | 14 550,00 €        |
| <b>TOTAL DES RECETTES</b> | <b>17 550,00 €</b> |

Le Bureau propose une participation de 14 500 € répartie sur 2 ans, cette participation pouvant relever de la compétence suivante (article 7 des statuts) : « *des projets touristiques en lien avec le développement du tourisme d'étape (Langres et son patrimoine...) ou en lien avec la valorisation des ressources locales telles que la ressource en eau, les métiers d'art – savoir-faire artisanaux et les ressources pierre – bois – osier – végétal.* »

Le Conseil syndical est favorable à ce projet. Toutefois, le projet rayonnant, pour partie hors du périmètre géographique du PETR (sont inclus : Chateauvillain et Arc-en-Barrois), les membres du Conseil syndical, avant toute décision, souhaite que leur soient communiquées des précisions quant au plan de financement qui serait en tout état de cause, financé sur deux ans.

De ce fait, la décision est reportée au prochain Conseil syndical, si les éléments demandés seront alors recueillis et transmis.

## PETR DU PAYS DE LANGRES

### 7 CHANGEMENT DE NOM DU BUDGET ANNEXE GTEC

#### Décision : Unanimité

Il est proposé la modification du nom du budget annexe GTEC en budget annexe Pôle économique

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décidé de valider la modification du nom du budget annexe GTEC en budget annexe Pôle économique.*

### 8 DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le Président présente et commente les tableaux adressés lors de la convocation :

|             |   |
|-------------|---|
| Tableau I   | Etats des reliquats au 31/12/2015   |
| Tableau II  | Etats des reliquats au 31/12/2016 et propositions d'emplois, avec répartition de comptes courants |
| Tableau III | Projet de définition des règles de paiement, vers un règlement intérieur                          |
| Tableau IV  | Investissements 2017 : propositions et projections  |
| Tableau V   | Proposition de CA et BP provisoires   |

→ Suite aux opérations retenues lors du débat, les demandes de subvention seront effectuées en concordance.

Lors de la présentation des tableaux I et II portant principalement sur l'état des excédents, il est indiqué que 275 053 € sera affecté au compte courant des EPCI d'origine et que 63 397,50 € serait affectés à l'ensemble des EPCI. Cette présentation a été faite sur le principe que tous les EPCI adhéraient à l'ensemble des compétences. Il est également proposé qu'un règlement intérieur soit mis en place afin de définir le fonctionnement du PETR pendant la durée nécessaire pour l'épurement de l'excédent. Celui-ci pourra être complété par un travail ayant comme objectif la définition des projets que le PETR souhaite porter. De plus, il est indiqué qu'un fonds de concours pourra être utilisé par les EPCI afin de financer certain de leurs projets.

Le Comité syndical acte que les participations des EPCI sont mise en place pour une durée de 3 à 4 ans sur la base d'une cotisation par habitant oscillant entre 7 à 8 € pour la partie fonctionnement et de 3€ pour la partie investissement. Ce niveau de participation est possible le temps de l'épurement de l'excédent et il appartiendra au Comité Syndical de voir si ces règles pourront être maintenue au vu du conventionnement avec les financeurs.

Les éléments présentés lors du DOB reposent sur le principe de l'adhésion des EPCI à l'ensemble des compétences.

→ Les hypothèses de principe sont validées ainsi que la réalisation des travaux proposés en 2017. Toutefois le Président adressera dans les prochains jours des projections tenant compte de l'ensemble des remarques faites, avec précision des nouvelles hypothèses corrigées lors du DOB.

→ Les projections devront retenir un cadre d'action 2017-2020 sur la base d'une cotisation de 10 à 11 euros par habitant (fonctionnement + investissement) de manière à permettre une adoption des compétences dans les EPCI.

## PETR DU PAYS DE LANGRES

### 9 CONTRAT DE RURALITÉ

#### Décision : Unanimité

Afin de compléter le dossier du Contrat de ruralité, il convient de finaliser la candidature du PETR (courrier adressé au Préfet en septembre 2016) par une délibération en bonne et due forme.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, autorise le Président, à :

- présenter la candidature du PETR du Pays de Langres au Contrat de ruralité,
- à signer tous documents et actes relatifs à cette contractualisation

Le Contrat de ruralité du PETR du Pays de Langres sera présenté lors du Comité syndical du 13 mars pour validation.

La signature du Contrat de ruralité est fixée au lundi 20 mars à 17h à la Résidence du Sous-préfet.

### 10 INFORMATIONS DU PRÉSIDENT

#### 10.1 Divers

| Points  | Débat  |
|---|--|
| Collecte taxe séjour et mise à disposition régisseur ou prestation de service | Au regard de son expérience, les trois Communautés de communes (hors commune de Bourbonnes-les-Bains) confie la prestation de collecte de la taxe de séjour au PETR. Cette prestation sera formalisée par une convention |
| Mise à disposition  | -Bénédicte BATIER pour marque Made In Pays de Langres – Prise en charge par le Pôle économique sur la période du 1 <sup>er</sup> janvier 2016 au 30 juin 2017<br>-Pascal GIRAULT : 85 % au Pôle Economique               |
| Contentieux Vingeanne   | Le budget annexe sur lequel portera le contentieux permet à ce jour un contentieux d'un montant maximum de 3 000 €   |

#### 10.2 Bistrot de Pays

##### Point non évoqué - Information

Point de situation des établissements du pays de Langres :

|   | Nom   | Fermé | Ouvert | Non adhérent<br>au réseau | Adhérent<br>au réseau | Souhait<br>Observations  | / |
|---|---|-------|--------|---------------------------|-----------------------|--|---|
| 1 | Le relais du lac - Villegusien              |       | X      | X                         |                       |  |   |
| 2 | L'Eva - Prauthoy                            | X     |        |                           |                       |  |   |
| 3 | Le Petit Charme                             |       | X      | X                         |                       | En vente   |   |
| 4 | Auberge les 3D - Fresnes sur Apance         | X     |        |                           |                       |  |   |
| 5 | Auberge les marronniers - Rolampont         |       | X      | X                         |                       |  |   |
| 6 | Auberge de la Fontaine Villiers sur Suize   |       | X      |                           | X                     | Serait fermé pour maladie  |   |
| 7 | Aux rives de l'Aujon - Saint loup sur Aujon |       | X      |                           | X                     | Souhaite poursuivre son adhésion pour 2017- en attente d'une animation |   |



## PETR DU PAYS DE LANGRES

Aujourd'hui il reste deux établissements adhérents au Réseau Bistrot de Pays du Pays de Langres. Pour être labellisé « Réseau Bistrot » il faut, à minima, 5 établissements adhérents. Il est donc envisagé de programmer un arrêt contraint.

### 10.3 Restitution étude Marque Made In Pays de Langres

#### Point non évoqué

Créée en 2014, la marque territoriale « Made In Pays de Langres » a pour objectifs :

- un signal de reconnaissance pour les consommateurs leur permettant d'identifier ce qui est produit localement,
- une bannière commune pour les entreprises locales mettant en avant leur ancrage territorial,
- un point de rassemblement pour les entreprises locales leur permettant de mieux se connaître entre elles,
- un moyen de communiquer vers l'extérieur sur les savoir-faire du territoire.

Après trois années d'existence, elle réunit près de 110 adhérents d'univers variés.

Le PETR et la Ville de Langres, partenaires fondateurs de la marque, ont souhaité lancer une étude pour dresser le bilan de l'opération et réorienter la stratégie en définissant un nouveau plan d'actions en vue de déployer une stratégie marketing qui réponde aux besoins actuels.

C'est l'Agence Grand Pavois qui a été retenue pour réaliser cette étude. Elle met en avant les forces et les faiblesses de la marque et adresse des préconisations.

Les résultats de cette étude seront présentés à l'ensemble des partenaires (adhérents, partenaires fondateurs...) **le jeudi 2 mars à 19h30** (salle d'honneur de la Mairie de Langres). L'objectif de cette restitution est de décider collégialement de la suite à donner à la marque.

### 10.4 Signature du contrat LEADER

#### *Point Information*

La signature du conventionnement LEADER entre le PETR, la Région Grand Est et l'Agence Service Paiement devrait intervenir avant le 31 mars 2017.

Le pays de Langres devrait faire partie de la première vague de territoires champardennais à signer le conventionnement.

### 10.5 Prochain Conseil Syndical

#### 10.5.1 *Le lundi 13 mars 2017 à Peigney*

L'ordre du jour prévisionnel sera :

- ✓ 1 – Organisation des instances, des délégations de pouvoirs et des services
- ✓ 2 – Si demande, réponse aux questions dossier DOB
- ✓ 3 – Présentation de la saisine du CDT : Pacte pour la ruralité
- ✓ 4 – Présentation par Mr le Sous-Préfet du Contrat de ruralité

#### 10.5.2 *Le lundi 20 mars à Peigney*

L'ordre du jour prévisionnel sera :

- ✓ 1/ Adoption et vote des comptes administratifs
- ✓ 2/ Vote du budget et compte administratif

## PETR DU PAYS DE LANGRES

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

**Le Secrétaire**

**Dominique THIEBAUD**



**Président du PETR**

**Charles GUENE**



**PETR DU PAYS DE LANGRES**

PETR et GAL (Groupe d'Action Local)

2 Bis ruelle de la Poterne

52200 LANGRES

Tél. 03 25 84 10 00